

## Appel à création art urbain 2022

### "Murale 59 rue de Saint Malo 35000 Rennes Métropole"

#### Œuvre pérenne sur une surface totale de 225 m<sup>2</sup>

---

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Rennes soutient la diversité des expressions artistiques et en particulier les arts urbains. Elle accompagne notamment la création et la diffusion artistique d'œuvres d'art urbain dans l'espace public, elle soutient le dispositif du R.U.E - "Réseau Urbain d'Expression" qui permet aux Street artistes de pratiquer leurs activités sur des murs autorisés (<https://rue.bzh>) et enfin elle soutient les structures dédiées aux arts urbains sur son territoire.

La Ville de Rennes, en partenariat avec le bailleur social Archipel Habitat, lancent un appel à projet d'envergure, pour la création pour d'une fresque muraliste d'une surface de 225 m<sup>2</sup> à réaliser sur le pignon d'un immeuble localisé au 59 rue de Saint-Malo à Rennes.

Cette commande publique est éligible uniquement aux artistes professionnel.le.s, qu'ils ou elles candidatent en leur nom, dans le cadre d'un collectif ou d'une association. Les candidatures devront être en mesure de présenter : les garanties de faisabilité de l'œuvre proposée, la reconnaissance d'un travail dans la rue et la réalisation de fresques d'envergure. La capacité technique et artistique à réaliser la murale seront des atouts essentiels pour la sélection du lauréat ou de la lauréate. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux candidatures d'artistes femmes.

### **Une seule phase de candidature**

- Lancement de l'appel à création : **lundi 31 janvier 2022**
- Visite collective sur site : **jeudi 24 février : 14h30**
- Retour des offres : **lundi 18 avril : 9h**

Le dossier de cet appel à projet comprend les éléments suivants :

<b>A - PROJET - NOTE D'INTENTION ET VISUELS</b>	<b>3</b>
1 - OBJET : CRÉATION D'UNE ŒUVRE MURALISTE PÉRENNE DE 225 M <sup>2</sup>	3
2 - LE SUPPORT DE LA SURFACE IDENTIFIÉE	3
3 - CONTEXTE URBAIN DU QUARTIER OÙ SERA CRÉÉE LA FRESQUE	4
4 - LES ATTENTES POUR CETTE ŒUVRE PÉRENNE : CARTE BLANCHE	4
5 - CRITÈRES DE SÉLECTION	5
6 - CALENDRIER 2022 : UNE SEULE PHASE DE CANDIDATURE	6
7 - COMPOSITION DU COMITÉ ARTISTIQUE	6
8 - MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES	6
<b>B - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER</b>	<b>8</b>
1 - PIÈCES NÉCESSAIRES AU DOSSIER	8
2 - RÉMUNÉRATION DES ARTISTES	8
3 - MODALITÉS - PRIX DU MARCHÉ - DÉLAIS DE PAIEMENT - FACTURATION	8
4 - DROITS DE PROPRIÉTÉ DE L'ŒUVRE	8
5 - PÉRENNITÉ DE L'ŒUVRE	8
6 - LITIGES	9
<b>C - ANNEXES</b>	<b>10</b>
ANNEXE N°1 : VISUELS DE L'IMMEUBLE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE	10
ANNEXE N°2 : PROCÉDURE DE DÉPÔT DES FACTURES – PORTAIL CHORUS PRO	14

### 1 - Objet : Création d'une œuvre muraliste pérenne de 225 m<sup>2</sup>

Il s'agit dans le cadre d'une carte blanche, de créer sur le pignon d'un immeuble de logements sociaux, une murale de 225 m<sup>2</sup> (sans compter le quart haut de la pointe de l'immeuble), la largeur est estimée à 15.16 m et la hauteur environ 17 m. (cf annexe n°1)

L'immeuble situé concerné par l'œuvre abrite 32 logements répartis sur 8 étages. Son architecte est Georges Maillols, impliqué dans 140 projets de construction rennais. <https://metropole.rennes.fr/georges-maillols>

L'intention de ce projet artistique est de donner à voir une œuvre d'art urbain sur cette partie de la ville qui en est dépourvue.

Dans cette dynamique, ce projet est une formidable opportunité donnée aux artistes de créer une œuvre sur un ouvrage aux dimensions conséquentes. Il permet aux artistes sur le support prévu, dans une pratique originale, la création d'une œuvre d'art urbain de qualité, marquante par son envergure et son positionnement dans la ville.

L'œuvre doit s'intégrer dans le paysage urbain, être sobre, universelle et intemporelle.

Ce projet d'appel à création répond à trois objectifs principaux :

- Soutenir la création et la diffusion artistique
- Dynamiser l'espace public
- Rendre l'art accessible à tous

### 2 - Le support de la surface identifiée

Le pignon de l'immeuble est lisse sans aspérité avec un enduit façade blanc Morgins SE 1515 de chez La Seigneurie. Un petit terreplein, représentant le toit du fleuriste est situé en bas d'immeuble. Cet espace n'est pas accessible aux locataires.

La peinture utilisée devra être adaptée au support, être nettoyable et visible. Un vernis anti tag est souhaité sur la partie basse du pignon à hauteur d'environ 3 mètres afin de protéger l'œuvre des tags.

#### **Important : Utilisation d'une nacelle ARTICULEE DIESEL 32M**

Compte tenu des dimensions du pignon, l'utilisation d'une nacelle spécifique est nécessaire. Les artistes candidat.e.s devront impérativement être doté.e.s ou de se faire accompagner d'une personne dotée **du diplôme R486 catégorie B (ex : Caces 3B)**, pour le maniement et l'utilisation en toute sécurité de la nacelle. La nacelle sera positionnée sur le carré de pelouse face au fleuriste, une plaque de roulage garantira la protection de la pelouse. ( cf. annexe n°1 figure 1)

Le coût de la nacelle est pris en charge par le bailleur social Archipel Habitat partenaire de l'appel à création. Par conséquent, ce budget viendra en complément du budget artistique.

### 3 - Contexte urbain du quartier où sera créée la fresque

L'immeuble du 59 rue de Saint-Malo est situé à la croisée de la rue de Dinan et de la rue de Saint-Malo. La rue de Saint-Malo est un axe important de circulation qui permet d'entrer et de sortir de Rennes. Elle suit le tracé d'une ancienne route gallo-romaine. La rue de Saint-Malo est à ce jour, l'une des plus longues de Rennes, d'une longueur de 3 kilomètres et reste un axe important de circulation.

La rue de Dinan est hétérogène. Elle regroupe en son centre de petits immeubles et maisons du milieu du début du XXe siècle, des immeubles à pan de bois du XVIe et XVIIIe siècle, un collège et des commerces.

Les deux rues mènent au centre historique vers la place Sainte-Anne et la place des Lices, et la rue d'Échange où se trouve notamment le Couvent des Jacobins.

En parallèle de la rue de Dinan, se situe le quai Saint-Cyr, le canal d'Ille-et-Rance et le chemin de halage. Le quai abrite l'école d'architecture qui à l'origine était une fabrique de cuir pour les garnisons militaires et un lavoir ancien récemment rénové<sup>1</sup>.

Face à l'immeuble se trouve sur le chemin de halage une ancienne "tannerie" transformée en logements, une auberge de jeunesse, un foyer de jeunes travailleurs et de nombreuses péniches amarrées.

Le contexte environnemental du pignon identifié pour la création de la fresque permet de mettre en lumière les éléments contextuels suivants :

- Un quartier diversifié constitué d'immeubles hauts et d'immeubles bas anciens  
Les immeubles localisés dans cet îlot sont répartis du 47 au 59 rue de Saint-Malo, construits dans les années 1980. Ils représentent dans leur totalité 190 logements répartis sur 5 halls. Le quartier concentre donc de grands immeubles sur la rue de Saint-Malo.
- Un quartier qui fait l'objet de modifications importantes en proximité directe du bâtiment avec la transformation de l'ancien hôpital Hôtel Dieu (voir : <https://rennes-hotel-dieu.com/>) et l'aménagement du parc des Tanneurs (voir : <https://metropole.rennes.fr/le-parc-des-tanneurs-se-transforme>), pour lesquels de très riches fouilles archéologiques ont pu être menées.
- Cette partie de la ville bénéficie d'une présence importante de l'eau : entre l'Ille et le canal d'Ille-et-Rance qui relie, Rennes à Saint-Malo par le chemin de halage d'une longueur de 85 kms. Il est constitué de 48 écluses.
- Dans ce quartier le long du canal, un grand parc naturel de 30 hectares a été aménagé aux prairies Saint-Martin, dans un concept environnemental "d'eau", de "jardin" et de "nature" constitué de trois zones humides naturelles. La priorité a été d'en faire le royaume du piéton et du vélo. Dans cet écrin de campagne "urbaine", dans un esprit bucolique et poétique l'intention était de créer des ambiances différentes, des micro-espaces pour un ensemble d'usages qui se côtoient de manière harmonieuse et invitent à la respiration et au repos (voir : <https://metropole.rennes.fr/prairies-saint-martin>)

### 4 - Les attentes pour cette œuvre pérenne : carte blanche

Cette carte blanche consiste à réaliser une œuvre artistique d'art urbain qui s'inscrit dans le temps et s'intégrera harmonieusement et esthétiquement sur l'immeuble et dans son contexte urbain.

Dans un but d'intégration, l'œuvre pourrait inviter à la rêverie, à la contemplation, au voyage, à la méditation.

L'œuvre vise à interpeller et à marquer la rue de manière artistique. Elle suscitera l'intérêt des habitants du quartier et plus largement des Rennais.e.s en donnant un signal fort de la présence d'une œuvre d'art

<sup>1</sup> Sur la présence de l'eau à Rennes, voir le catalogue de l'exposition "Vilaine, une histoire d'eaux" (Écomusée de la Bintaïnais, 2018-2019) : <https://www.ecomusee-rennes-metropole.fr/vilaine-une-histoire-deaux/>.

urbain en dialogue dans son contexte urbain et naturel. Cette œuvre intégrée en cœur de ville, face à la rivière et en aval d'un espace naturel remarquable, devra favoriser une identification immédiate, une visibilité, créer la surprise et la curiosité des passant.e.s.

Une attention particulière sera portée sur l'équilibre des proportions entre le pignon à peindre, la peinture murale, l'environnement. L'œuvre devra être unique et marquer l'endroit (sans exubérance et sans décalage par sa forme ou ses couleurs).

L'œuvre a pour ambition d'embellir le cadre de vie des habitants et doit s'insérer dans le tissu urbain du quartier et plus largement dans un environnement d'exception. L'immeuble affichera un nouveau visage, une nouvelle architecture.

Dans cette carte blanche, les artistes ont toute liberté pour proposer leur œuvre. Il.elle.s peuvent imaginer pour cette fresque une création artistique contemporaine figurative ou abstraite. L'œuvre proposée alliera sensibilité et inventivité. Elle sera harmonieuse, singulière, unique, originale et colorée.

L'œuvre pourra être valorisée en 2022, dans le cadre du rendez-vous estival autour de l'art contemporain Exporama. Pour ce faire un cartel pourrait favoriser la compréhension de l'œuvre.

### **Résidence artistique Médiation - Transmission :**

Soucieuse de partager l'offre artistique et culturelle avec le plus grand nombre la Ville de Rennes profite de cet appel à projet pour favoriser la transmission et l'action culturelle.

Aussi, ce projet de fresque intègre la mise en place d'une **résidence artistique de 5 jours**, permettant la participation des usager.e.s et habitant.es du quartier. La proposition de médiation est de permettre aux locataires de l'immeuble, aux commerçant.es du quartier, aux plus jeunes d'être en lien avec l'artiste et de découvrir l'univers de l'art urbain. Des ateliers devront être proposés sur cette période de résidence en amont de la création. Ces participations pourraient enrichir la proposition artistique.

Des locaux dédiés permettront la mise en place de ces ateliers.

Cette résidence se construira en collaboration avec l'artiste lauréat.e, Archipel Habitat et la Direction de la Culture de la Ville de Rennes.

### **Médiation au fil de la création :**

La présence de l'artiste en phase de création est une belle opportunité de dialogue au fil de l'eau avec les habitant.es locataires de l'immeuble, les commerçant.es avoisinant.es... Durant les temps de réalisation de l'œuvre par l'artiste, un rendez-vous informel pourrait permettre une relation privilégiée entre les rennais.es et l'artiste. Par exemple un rendez-vous informel de rencontre pourrait être proposé tous les jours à 17h30 (à définir avec l'artiste).

Un temps de vernissage pourrait être prévu au moment de la réception de la fresque, si les conditions sanitaires le permettent.

## **5 - Critères de sélection**

La démarche "Carte Blanche" laisse place à la liberté d'expression et à la créativité. Il s'agit de réaliser sur l'ensemble de la surface désignée une œuvre d'art urbain.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Le concept général, les intentions du projet
- La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le contexte urbain
- La faisabilité technique concernant la réalisation
- L'identité propre de l'œuvre qui marquera la singularité, l'originalité
- L'intégration à l'environnement et l'attrait culturel pour le quartier et les rennais.e.s
- Le caractère professionnel de la démarche
- La juste représentation des artistes femmes
- La signature du (ou des) auteur(s) de la fresque est souhaitée

## 6 - Calendrier 2022 : Une seule phase de candidature

Lancement appel à projet	lundi 31 janvier 2022
Visite collective sur site	jeudi 24 avril 2022
Retour des offres et projets	lundi 18 avril 9h 2022
Comité artistique sélection de 3 artistes maxi	mai 2022
Résidence et réalisation	Entre le 15 mai et le 15 juin 2022

### Livraison- réception de l'œuvre, vernissage

À définir avec l'artiste lauréat.e

**Information importante :** Conformément à la politique municipale en matière d'égalité homme/femme et afin de permettre aux femmes de prendre toute leur place dans la vie de la cité, la Ville de Rennes et Archipel Habitat auront une vigilance particulière aux candidatures des artistes femmes en capacité de réaliser l'œuvre d'art urbain.

## 7 - Composition du Comité Artistique

### Élus adjoints à la Maire :

Benoît Careil	Délégué à la Culture Ville de Rennes
Didier Le Bougeant	Délégué au commerce, à l'artisanat, au quartier centre

### Archipel Habitat :

Cécile Belard Du Plantys	Directrice Générale Archipel Habitat
Nathalie Doussain	Coordinatrice de l'Animation Sociale Archipel Habitat

### Habitant.e.s du quartier (à parité h/F) :

Deux personnes	locataires de l'immeuble
Deux personnes	Habitantes du quartier
Deux personnes	commerçantes du quartier

### Professionnel de l'art :

Etienne Bernard	Directeur du FRAC Bretagne
Mathieu Tremblin	Artiste rennais Doctorant art urbain Université de Strasbourg (67)

### Administration Ville de Rennes : Direction de la Culture, Service Soutien aux Projets culturels :

Nathalie Ribet	Responsable du Service Soutien au projet culturel
Fatima Salhi	Chargée de Mission Art Urbain

Le choix sera effectué au regard des critères énoncés ci-dessous :

1. Valeur artistique, esthétique et cohérence de la fresque en lien avec les attentes
2. Intégration dans le paysage urbain et équilibre général avec l'architecture
3. Références artistiques des porteurs de projet
4. Capacité à réaliser la fresque dans les délais indiqués

## 8 - Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront à la Ville de Rennes par **voie numérique uniquement en utilisant un service de transfert de fichier (Fromsmash, Wettransfer, Dropbox...)**, à l'adresse du Service Soutien aux Projets Culturels : [servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr](mailto:servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr)

L'analyse des candidatures permettra la reprise des éléments envoyés sur un document global. Pour information la note d'intention est lue en séance du Comité artistique et l'esquisse fait l'objet d'une impression en A3 pour affichage en séance.

Le service Soutien aux projets culturels de la direction de la culture de la Ville de Rennes accusera réception par mail de votre dossier.

**Le dossier comprendra les documents suivants :**

***Avec impérativement les coordonnées téléphoniques et mail visibles***

**a. Éléments techniques du parcours artistique :**

- Un dossier de références permettant une bonne appréhension du travail et de l'expérience de l'artiste ou du collectif (book, expo, Site Internet...) afin de juger des capacités et des moyens techniques de réalisation de l'œuvre.
- Une présentation avec adresses, statuts, CV, n° SIRET, n° d'URSSAF, éventuel n° d'ordre de la Maison des Artistes, Code APE.
- Un RIB, un justificatif d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Une copie des habilitations requises (**diplôme R486 catégorie B (ex Caces 3B)** pour le maniement et l'utilisation en toute sécurité de la nacelle et où tout autre habilitation.

**b. Éléments artistiques sur le projet d'œuvre :**

- Une bio de 350 mots maximum reprenant les éléments essentiels du parcours artistique de l'artiste ou du collectif ;
- Une note d'intention artistique de 350 mots maximum. Il s'agit de décrire avec précision le projet proposé, le style donné à la fresque, le mot de l'artiste son envie, son désir pour cette œuvre.
- Une esquisse (ou des esquisses finalisées) de l'œuvre avec impérativement ses mises en perspective sur le support dédié permettant d'avoir globalement un rendu de l'œuvre sur le site.
- Les délais nécessaires et le nombre de jours pour réaliser de l'œuvre.
- La liste du matériel nécessaire pour réaliser la fresque (références des peintures et bombes de peinture et quantités nécessaires par référence, gants, masque(s) respiratoire(s), etc...

**c. Durée - temps de réalisation et visuels :**

La durée et le temps de réalisation se fera en concertation avec la Direction de la Culture de la Ville de Rennes et l'artiste pour réaliser la fresque (sous réserve des conditions météorologique et autres aléas...). Pendant toute la durée de la résidence et du chantier, sera en contact avec la chargée de mission Street art du service soutien aux projets culturels.

**Visuels à transmettre :**

Durant, pendant et au terme de la réalisation des fresques, l'artiste ou les artistes s'engagent à réaliser des photos de l'œuvre et à les adresser par voie numérique à la Ville de Rennes.

## B - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

---

### 1 - Pièces nécessaires au dossier

- Les pièces nécessaires (une bio, note d'intention, esquisse, dossier de références, capacités et moyens techniques) cités au point A- 8.
- Délais de réalisation, liste du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'ouvrage
- Le bon de commande établi par la Ville de Rennes - Direction de la Culture.

### 2 - Rémunération des artistes

Le budget global de cette commande publique est de **25 493 € TTC**.

- **2 623 €** : Budget technique, le coût de la nacelle est pris en charge par Archipel Habitat
- **22 870 €** : Budget création artistique est pris en charge par la Direction de la Culture et il est décomposé comme suit :
- **1 400 €** : (700 € x 2) : pour les artistes placés en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position.
- **21 470 €** : pour l'artiste lauréat.e (**2 000 €** pour le projet de résidence et **19 470 €** pour la création artistique incluant les défraiements, l'achat des matériaux...).

**Important : Les défraiements transport – hébergement – repas.... sont à la charge des artistes ou des collectifs d'artistes et compris dans le montant forfaitaire.**

### 3 - Modalités - Prix du marché - Délais de paiement - Facturation

Le paiement sera réalisé pour les artistes retenu.e.s, les lauréat.e.s et artistes placé.e.s en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position par la Ville de Rennes après réception de la fresque, du devis et de la facture. Le paiement de l'artiste lauréat.e comprend le coût de la réalisation de la fresque, les honoraires toutes charges incluses (fournitures, peintures, matériel, protections...), la préparation de la surface murale si besoin, ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'œuvre.

**Pour les 3 artistes retenu.e.s à l'issue du Comité Artistique :**

Dépôts de leur facture sur le site CHORUS – cf annexe n°2

**Modalités de règlement :**

L'artiste lauréat émet une facture à hauteur de **21 470 € TTC**.

Les artistes placés en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position émettent une facture à hauteur de **700 € TTC**

### 4 - Droits de propriété de l'œuvre

Cette commande emporte la cession des droits de représentation et d'exploitation de la fresque pour la Collectivité Ville de Rennes et pour Archipel Habitat pour un usage exclusivement non commercial.

### 5 - Pérennité de l'œuvre

Ce présent appel à projet prend acte de la nature éphémère du Street-Art. En conséquence et en accord avec les artistes, la Ville de Rennes ou les commanditaires ne peuvent s'engager au maintien de la fresque dans son état initial et donc ne s'engagent pas à entretenir et réparer les œuvres.



Les commanditaires pourront à leurs initiatives sans accord préalable de la Ville ou des artistes procéder le jour venu à son effacement ou à son recouvrement. Il ne pourra être revendiqué aucune contestation ou indemnité par les artistes ou collectifs à l'origine de l'œuvre.

## 6 - Litiges

Les artistes s'engagent à réaliser l'œuvre telle que présentée dans le dossier de candidature et lors de la séance du comité artistique.

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation et de l'exécution du présent marché devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

## C - ANNEXES

### Annexe n°1 : Visuels de l'immeuble et de l'environnement proche



Figure 1 : Pignon de mur à peindre. La nacelle sera positionnée sur le carré de la pelouse



Figure 2 : Vue proche du pignon à peindre



Figure 3 : Vue du pignon de la rue en face



Figure 4 : Vue d'angle donnant rue de Dinan



Figure 5 : Vue de l'entrée de l'immeuble donnant rue de Dinan



Figure 6 : Visuel des appartements de l'immeuble de la rue de Dinan



Figure 7 : Vue de la rue de Saint-Malo (entrée/sortie de la ville)



Figure 8 : Vue de la rue de Dinan





Figure 9 : En toute proximité de l'immeuble, le canal avec des péniches amarrées



Figure 10 : Face à l'immeuble en lisière du canal, ancienne Tannerie reconvertie en logements

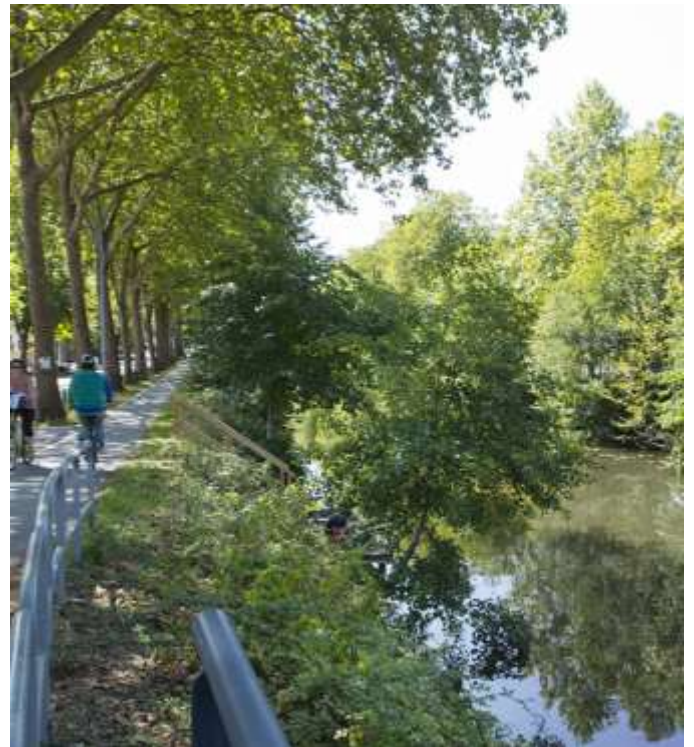


Figure 11 : Vue du canal, chemin de halage quai Saint-Cyr

La procédure est la suivante pour l'artiste lauréat et les artistes placés en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position :

- 1 – l'artiste lauréat.e fait un devis pour la fresque à réaliser, le lieu, les dates avec le montant à envoyer au référent du projet de la Ville ;
- 2 – la Ville à partir du devis de l'artiste fait un bon de commande qui intègre : le numéro d'engagement et le numéro de Siret de la Ville de Rennes ;
- 3 – L'artiste émet sa facture PDF sur Chorus-pro avec ses coordonnées propres et les numéros : **d'Engagement et Siret de la Ville de Rennes.**
- 4- Délais de paiement environ : 30 jours

Les prestations seront rémunérées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur à l'achèvement de la fresque.

La facture PDF sur Chorus Pro portera les indications suivantes :

- le nom et l'adresse des créanciers ;
- le numéro de SIRET et code APE ;
- le numéro du compte bancaire ou postal des créanciers (RIB) ;
- l'objet de la prestation ;
- le montant TTC de la prestation ;
- la date de la facturation ;
- le numéro du bon de commande correspondant ;
- les références à l'article 293 b du CGI pour non assujettissement à la TVA (le cas échéant).

Les prix sont fermes et définitifs.

Les prix proposés sont considérés, toutes sujétions incluses, y compris les éventuelles corrections d'auteurs. Les prix sont TTC, et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres concernant la prestation.

### **Le dépôt de facture sur Chorus**

Afin d'améliorer le traitement des factures, et optimiser les délais de paiement, la Ville de Rennes / Rennes Métropole vous invite à déposer celles-ci sur Chorus Pro :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Vous trouverez ci-après une vidéo de présentation : [vidéo Chorus Pro](#)

- Une première étape consiste à créer votre compte :

Fiche pratique - Créer un compte CHORUS :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-Cr%C3%A9er-un-compte-en-quelques-clics-2.0.pdf>

- Vous devez ensuite disposer d'un numéro d'engagement et du SIRET de la collectivité pour effectuer votre dépôt de facture. Nous vous remercions de bien vouloir **noter le numéro**

**d'engagement sur votre facture.** Afin de ne pas compliquer le traitement de votre facture merci de ne pas envoyer de copie papier.

Fiche pratique - Déposer une facture sur CHORUS

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-D%C3%A9poser-une-facture-2.0.pdf>

- Si vous rencontrez toutefois des difficultés dans vos démarches, n'hésitez pas à poser vos questions à l'assistance Chorus-Pro :

Fiche pratique - Faire appel à l'assistance CHORUS

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/AIFE-Fiche-pratique-Faire-appel-%C3%A0-l'assistance-Chorus-Pro-2.0.pdf>

**Pour toute information, contacts direction de la culture Ville de Rennes**  
**Service Soutien aux Projets Culturels [servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr](mailto:servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr)**  
**Fatima Salhi, chargée de mission Street art [f.salhi@rennesmetropole.fr](mailto:f.salhi@rennesmetropole.fr)**